

Le port de bijoux en or

Question : Quelle est la position des savants concernant le port de bijoux en or pour les hommes et les femmes ?

Réponse: Il est strictement interdit en Islam aux hommes de porter de l'or. Par contre, il est tout à fait permis à la femme de le porter. Cependant, le défunt Cheikh Albâni r.a. avait promulgué une « Fatwa » interdisant à la femme le port d'un type de bijoux en or bien précis, à savoir tout bijou en or en forme d'anneau, mais la majorité des juristes n'ont pas accepté cet avis et autorisent donc à la femme le port de n'importe quel type de bijoux en or.

Voici quelques Hadiths du Prophète Mouhammad (sallâllâhou alayhi wa sallam) en rapport avec la question :

Le Prophète Mouhammad (sallâllâhou alayhi wa sallam) a dit en ce sens:

« L'or et la soie sont permis pour les femmes de ma communauté et interdits pour les hommes. »

(Ibné Abi Chaybah, Tirmidhi, entre autres...)

Ali (radhia Allâhou anhou) rapporte que « le Prophète Mouhammad (sallâllâhou alayhi wa sallam) a interdit le port de bagues en or (pour les hommes). »

(Hadith mentionné dans de nombreux ouvrages de Hadiths, dont Tirmidhi, Mouslim, Abou Dâoûd, Ibnou Hibbân...)

Ibnou Abbas (radhia Allâhou anhou) raconte que le Prophète Mouhammad (sallâllâhou alayhi wa sallam) vit une bague en or au doigt d'un homme. Il le retira et le jeta, puis il dit: « L'un d'entre vous prendrait-il une braise pour le porter dans sa main... »

(Mouslim)

Wa Allâhou A'lam !

Et Dieu est Plus Savant !